

Paris, le 28 janvier 2011

AFFAIRE EADS :
Les juges Tournaire et Blanc mettent la société Lagardère SCA
en examen pour délit d'initié, tout en lui précisant
« ne détenir aucune preuve à son encontre »

En novembre 2009, la Commission des sanctions de l'AMF a jugé que la société Lagardère SCA n'avait commis aucun manquement d'initié à l'occasion de la vente d'une partie de ses actions EADS, désinvestissement dont le principe avait été annoncé depuis de très nombreuses années. En dépit de cette décision, les juges d'instruction, récemment désignés dans ce dossier ancien, ont jugé bon de faire une interprétation opposée des mêmes faits.

À l'issue de l'interrogatoire de première comparution du 27 janvier 2011, les juges Serge Tournaire et Xavier Blanc ont mis en examen la personne morale Lagardère SCA pour délit d'initié, tout en lui précisant « ne détenir aucune preuve à son encontre ».

Lagardère SCA est pleinement confiante sur le fait que cette procédure se conclura, comme les précédentes, par sa mise hors de cause.

Lagardère est un groupe 100 % média (livre, presse, audiovisuel, numérique, travel retail et distribution de presse, sport et entertainment) comptant parmi les leaders mondiaux de ce secteur. Le marché de référence du titre Lagardère est Euronext Paris (Compartment A).

Contacts Presse

Thierry Funck-Brentano
Ramzi Khiroun

tél. 01 40 69 16 34
tél. 01 40 69 16 33

fb@lagardere.fr
rk@lagardere.fr